



**PROJET 2 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A  
L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2-P2RS)  
COMPOSANTE REGIONALE**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA FORMATION DES EXPERTS EN S&E  
SUR LA SEQUESTRATION DE CARBONE**

**TERMES DE REFERENCE**

**Composante 3** : Appui aux institutions spécialisées (APGMV, CCRS, CILSS) pour le renforcement des capacités adaptives au Sahel

- **Sous composante** : 3.2 Appui à la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille verte
- **Activité** : Recrutement d'un consultant individuel pour la formation des Experts en S&E sur la séquestration de carbone
- **Financement** : FAD

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Après une première phase de mise en œuvre (P2-P2RS) qui a circonscrit son intervention dans sept (07) pays sahéliens, le CILSS vient de signer avec la BAD une deuxième phase (P2-P2RS) de 5 ans qui va concerner neuf (09) pays membres de APGMV à savoir le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

L'objectif global du P2-P2RS est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du Sahel. De manière spécifique, il vise à : i) accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales ; ii) accroître les revenus tirés des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; iii) renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques et contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, le projet s'articulera autour de quatre (04) composantes : (i) Composante 1 : Renforcement de la résilience au changement climatique des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (ii) Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (iii) Composante 3 : Appui aux institutions régionales (CILSS, APGMV, CCRS) pour le renforcement des capacités adaptatives au Sahel ; et (iv) Composante 4 : Coordination et gestion du projet.

Les activités du projet ont un fort impact dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres usages des terres (AFAT). Vue l'importance, aux yeux de la convention cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), du secteur AFAT dans la régulation du climat mondial, il est important de chercher à communiquer en toute transparence sur l'empreinte carbone du P2 P2RS.

Les neuf (09) pays de l'APGMV et du P2 P2RS ci-dessus cités ont aussi la particularité de devoir soumettre tous les quatre (04) ans, une communication nationale au secrétariat de la CCNUCC. En outre, il a été retenu à la COP17 à Durban que ces pays doivent en plus des communications nationales, procéder tous les deux (02) ans à la mise à jour de leurs inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) et produire leurs rapports biennaux actualisés (BUR). La mise en œuvre de ces décisions de la COP nécessite la mise en place d'un système national d'inventaire performant et durable. L'inventaire national s'intéresse aussi aux activités des projets et programmes du secteur AFAT.

Or, dans un contexte où la communication de données d'émissions fiables est gage d'une meilleure planification des stratégies et mesures de riposte en vue d'atteindre l'objectif ultime de limitation du réchauffement global en deçà de 2°C, il est souvent noté que l'application des méthodes d'inventaire conformes aux principes de transparence, de précision, de cohérence, d'exhaustivité et de comparabilité du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC), constitue un défi de taille pour la plupart des pays en développement, et ceux de la zone d'intervention du P2-P2RS en particulier.

Afin d'aider les pays à mieux répondre aux exigences des futurs rapports biennaux actualisés et des contributions nationales déterminées et surtout d'assurer l'évaluation, le rapportage et le suivi des réductions d'émissions prévues dans la contribution déterminée au niveau des pays (CDN), le P2-P2RS adopte une nouvelle approche pour plus de transparence de son empreinte carbone. Cette approche, soucieuse de l'efficacité et de la durabilité du système d'inventaire, repose sur i) la formation d'au moins vingt (20) Experts en Suivi Évaluation dans le domaine de l'évaluation du potentiel de séquestration des formations végétales sahéliennes des experts en suivi évaluation, ii) sur les méthodologies et les outils d'inventaire des GES et iii) la mise en place d'une base de données et d'un système d'archivage des données d'inventaire.

Ainsi, les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de préparer le module technique sur la séquestration du carbone et de conduire la formation au profit des Experts chargés du S&E des Etats membres de l'APGMV (Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad), de l'URGP/CILSS, des CONACILSS et des Directions nationales des Eaux et Forêts.

## 2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'objectif de la consultation est de recruter un expert, spécialiste en séquestration du carbone pour développer les modules sur la séquestration du carbone et assurer la formation des participants sur les méthodologies d'inventaire des gaz à effet de serre dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres usages des terres (AFAT).

Il s'agira spécifiquement de :

- Former les participants à l'usage du logiciel et des directives IPCC 2006 ;
- Former les participants aux procédures de collecte et de saisies des données relatives au secteur AFOLU ;
- Former les participants au processus d'assurance qualité (AQ) et contrôle qualité (CQ).

## 3. RESULTATS

Au terme de la formation, il est attendu les résultats suivants :

- Les participants sont formés sur les nouvelles directives GIEC du secteur AFOLU ;
- Les participants sont formés sur la collecte et la saisie des données dans le logiciel IPCC 2006 ;
- Les participants sont formés sur le processus d'assurance qualité et contrôle qualité ;
- Une meilleure connaissance des opportunités de marché carbone.

## 4. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation sera dispensée de manière intensive à raison de 8 heures par jour et sur la plage horaire de 08h30 à 16h30 pendant 05 jours. Elle se fera en présentiel sous forme de cours théoriques suivis d'exercices pratiques pour une meilleure maîtrise des différents modules.

- Présentations interactives pour expliquer les concepts clés ;
- Études de cas pour illustrer l'application des concepts dans des situations réelles ;
- Exercices pratiques pour renforcer la compréhension des concepts ;
- Discussions en groupe pour encourager les échanges d'expériences et de meilleures pratiques ;
- Matériel de référence pour approfondir les connaissances

## 5. PARTICIPANTS

La formation connaîtra la participation d'une vingtaine de cadres notamment les Experts S&E de l'APGMV, des l'URGP/CILSS, les Directions nationales des Eaux et Forêts.

## 6. RESPONSABILITE ET TACHE DU CONSULTANT

Sous la supervision de l'unité de coordination du projet et avec l'appui de la BAD, la mission assignée au Consultant est la coordination technique de la formation. Plus spécifiquement, la mission sera chargée de faire la formation des Experts en charge du S&E sur la Séquestration de carbone dans les formations végétales sahéliennes.

## 7. QUALIFICATION DU CONSULANT

Le Consultant doit avoir au moins un diplôme *de BAC+5 en climatologie, météorologie, sciences de l'environnement, géosciences, ou tout autre domaine pertinent lié aux sciences du climat.*

Il doit en outre répondre aux critères ci-après :

- Avoir au moins 10 ans d'expériences dans l'environnement, changement climatique, gestion des ressources naturelles, développement durable, la science de climat ;
- Avoir mené au moins trois (3) sessions de formation des adultes sur la séquestration de carbone ;

- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de calcul d'inventaire du GIEC (Logiciel d'inventaire du GIEC, modèle DPO, GPG-UTCATF, ALU, Exact 9.2...);
- Avoir la maîtrise du calcul des gaz à effet de serre dans au moins 2 secteurs cibles dans le guide du GIEC 2016 et une connaissance des lignes directrices 2006 ;
- Avoir une expérience avérée et une maîtrise des outils et méthodes d'évaluation du carbone dans les formations sahéliennes et par type d'espèce (biomasse aérienne et souterraine et carbone du sol) ;
- Avoir une bonne connaissance des zones d'intervention de la grande muraille verte ou d'autres institutions intergouvernementales (CEDEAO, CILSS, UEMOA, CCRS).

## 8. LIEU ET DUREE DE LA CONSULTATION

Le contrat de consultation aura une durée de 30 jours ouvrables dont 25 jours seront consacrés à la préparation des supports de formation et du rapport de formation et 5 jours pour la formation proprement dite. Elle est envisagée du 15 au 19 Juin 2026 à Ouagadougou (Burkina Faso, pays membre de la GMV)

## 9. OBLIGATIONS DU CILSS ET DU CONSULTANT

### Obligations du CILSS :

- Organiser la formation :
  - a. La prise en charge des titres de transport et DSA des participants ;
  - b. Assurer la logistique (location salle, transport local, ...);
- Assurer le paiement des honoraires du consultant.

### Obligations du consultant :

Le consultant a les obligations suivantes :

- Être à la disposition du CILSS pendant la durée de la Consultation ;
- Elaborer les supports de formation (module de formation/cahier du participant) ;
- Assurer la formation conformément aux TDRs ;
- Evaluer la formation ;
- Produire le rapport final de formation ;
- Délivrer des certificats de participation.

## 9. LIVRABLES

Les livrables attendus seront les suivants :

- Rapport de la formation en copie dure et version électronique en français et en anglais ;
- Supports de formation utilisés : programme, guide pédagogique de la formation ;
- Outils pédagogiques développés (matériels de formation) utilisables par les experts bénéficiaires de la formation ;
- Rapport d'évaluation de la formation.